

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

POUR UNE DEMANDE PAR DÉCLARATION : SI VOUS ÊTES ASCENDANT DE FRANÇAIS

(article 21-13-1 du code civil)

Document à retourner avec votre dossier complété

DOCUMENTS DE BASE	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
<input type="checkbox"/> - Le formulaire en vue de souscrire une déclaration de nationalité (complété en recto-verso) <u>en deux exemplaires</u>	X (2)		
<input type="checkbox"/> - une photographie d'identité récente collée sur chacun des formulaires de souscription	X		
<input type="checkbox"/> - 1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française »	X		
<input type="checkbox"/> - 1 enveloppe timbrée à votre adresse			
<input type="checkbox"/> - 1 lettre « suivie » 500 grammes vierge (<i>uniquement si vous déposez votre dossier par voie postale</i>)			

ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants)

IMPORTANT : Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. **Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés.** Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr

<input type="checkbox"/> - Votre acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les nom et prénom(s) de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère	X		
<input type="checkbox"/> - Les actes de naissance de vos parents et le cas échéant, leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissance de vos parents		X	
<input type="checkbox"/> - Votre acte de mariage actuel (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X		
<input type="checkbox"/> - Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X	
<input type="checkbox"/> - La photocopie du jugement de divorce ou l'acte de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) ou bien l'acte de mariage portant la mention du divorce		X	
<input type="checkbox"/> - Si vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal judiciaire, le maire ou le notaire et le cas échéant le justificatif de la dissolution.		X	
<input type="checkbox"/> - La copie intégrale des actes de naissance de tous vos enfants mineurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X		
<input type="checkbox"/> - Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière) <i>Uniquement pour les enfants qui deviendront français en même temps que vous</i>		X	
<input type="checkbox"/> - L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X		
<input type="checkbox"/> - Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X		

Tournez svp



FILIATION AVEC VOTRE DESCENDANT(E) FRANÇAIS(E)

Original

Photocopie

Réservé à
l'administration

- si ce descendant est votre fils ou votre fille, la copie intégrale de son acte de naissance. L'acte doit mentionner les noms des parents. S'il s'agit d'un enfant adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption

X

- S'il s'agit de votre petit-enfant ou arrière petit-enfant, la copie intégrale de son acte de naissance ainsi que la copie intégrale des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents)

X

NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE DESCENDANT(E)

- la copie intégrale de son acte de naissance s'il (elle) est né(e) en France d'au moins un parent qui y est également né

X

- **ou** la copie de son acte de naissance portant une mention relative à la date d'acquisition de la nationalité française

X

- **ou** tout document émanant des autorités françaises, indiquant qu'il a acquis la nationalité française (copie d'une ampliation de décret de naturalisation, d'une déclaration de nationalité enregistrée, d'une attestation d'acquisition de la nationalité française)

X

X

- ou un certificat de nationalité française

X

X

RÉSIDENCE EN FRANCE AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

- Photocopie de votre titre de séjour ou de votre passeport en cours de validité si vous êtes ressortissant(e) européen(ne) non soumis(e) à l'obligation de détenir un titre de séjour

X

- Tout document récent à votre nom et à votre adresse actuelle (par exemple : attestation de versement de prestations par la CAF, facture récente d'électricité, de gaz ou téléphone fixe, dernière quittance de loyer,...)

X

RÉSIDENCE RÉGULIÈRE ET HABITUELLE EN FRANCE DEPUIS 25 ANS (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

- Tout document justifiant de la continuité de votre résidence régulière et habituelle en France depuis 25 ans (relevé de carrière, relevé de situation individuelle, avis d'imposition sur le revenu,...)

X

- Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint(e) ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il(elle) est ressortissant(e) européen(ne) non soumis(e) à l'obligation de détenir un titre de séjour

X

- Les justificatifs de la résidence en France de **tous** vos enfants mineurs mentionnant leur adresse actuelle : certificat de scolarité, attestation de présence en crèche ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s).

X